

# Conseil communal de Moudon

---

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DE LA DOUANE - Covid 19

Mardi 22 juin 2021 à 20H00

---

**Présidence** : Christophe Gertsch, Président

Le Président ouvre la 22<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2016-2021 et 4<sup>ème</sup> de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse. Pour des raisons sanitaires et d'organisation, la séance du Conseil communal a lieu sans public.

Pour le bon déroulement de ce Conseil, le Président rappelle que plusieurs micros sont délivrés dans cette salle. Un micro reste à disposition pour la Municipalité et deux pour les membres du Conseil, soit un par rangée.

Pour cette séance, un essai est mis en place pour le vote électronique. Le Président présente Monsieur Andres Zähringer à l'assemblée, qui est secrétaire au Conseil communal de Duillier. Après quelques échanges téléphoniques avec Christophe Gertsch, le rendez-vous est pris pour nous faire ce soir une démonstration test du système de vote électronique. Il nous apporte quelques explications. Au travers de sa simplicité d'utilisation, d'ergonomie et sa grande mobilité, ce système permet aux organismes qui le possèdent d'accélérer l'appel des présences, d'accélérer la collecte des votes et d'automatiser le comptage et la communication des résultats, entre autres.

Après l'explication du fonctionnement aux membres du Conseil, nous pouvons constater la présence de la Municipalité au complet ainsi que 45 membres.

Avec le système de vote électronique, la secrétaire n'a plus besoin de faire l'appel.

Les membres du Conseil suivants se sont valablement excusés :

- Cédric Althaus
- Sevdije Avdyli
- Baris Bostan
- Nicolas Martin
- Roger Müller
- Fernando Pereira
- Pierre-Alain Richard
- Anne Salomon
- Naïm Sulja

## Conseil communal de Moudon

---

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 4 mai 2021.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2021 est adopté à l'unanimité.**

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

### **1. Assermentations**

- Mme Martina MACEROLA (PLR) en remplacement de Mme Sevdije AVDYLI (PLR)

### **2. Communications**

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :
  - 49/21 Réponse à la motion Michel LOHNER et Colin FAQI « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site Internet de la commune »
  - 50/21 Réponse au postulat Gzim RAMA pour « un voir deux passages piétons au chemin du Devin pour la sécurité de tous »
  - 51/21 Bilan de législature 2016-2021

### **3. Rapports des commissions**

- a) Préavis No 66/21, Rapport de gestion et comptes 2020,
- b) Préavis No 68/21, Demande d'un crédit de CHF 1'837'350.- pour l'achat de la parcelle 257 (Grand'Air) située à la rue du Château,
- c) Préavis No 69/21, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 541'000.- pour la réfection des aménagements routiers, la création d'une place de rebroussement des bus et le remplacement de canalisations et conduites à l'avenue de Lucens, aux écoles et à la rue Grenade,
- d) Préavis No 70/21, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 450'000.- (préavis 53/20) pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi,
- e) Préavis No 71/21, préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance sur la Commune de Moudon.

### **4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal**

### **5. Propositions individuelles.**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **1. Assermentation**

Le Président invite Madame Martina Macerola à venir devant l'assemblée pour prêter serment :

L'assemblée est invitée à se lever.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Président donne lecture du serment et félicite la nouvelle membre du Conseil pour son engagement envers la commune de Moudon. Le Président lui remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. La nouvelle conseillère est vivement applaudie.

Suite à l'assermentation, 46 conseillers sont présents.

### 2. Communications

#### a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le dimanche 13 juin pour le dépouillement des votations fédérales. Le Président remercie les membres du Bureau pour le travail effectué. Le taux de participation s'est élevé à plus de 48%. Merci aux Citoyens pour leur mobilisation. Encore un petit effort et le fameux 50% sera atteint.

Il rappelle, aux Conseillères et Conseillers que la nomination des commissions n'est pas un travail toujours évident, surtout lorsque le nombre de préavis est important, comme pour la séance d'aujourd'hui. Nous arrivons parfois à atteindre un nombre de Conseillers qui est à la limite de la capacité pour traiter les préavis. Dès lors, lorsqu'un rapporteur se désiste et que le remplaçant le fait aussi, un problème d'organisation et d'équité vis-à-vis du Conseil se pose. Il est important de respecter les décisions du Bureau pour la bonne marche de ce Conseil. Cela étant dit, je remercie vivement tous les membres et rapporteurs qui ont œuvré avec engagement pour boucler tous ces préavis.

Une panne informatique a sérieusement endommagé la boîte mail du Président, ce qui a pu générer des retards et des difficultés pour la diffusion d'information. En effet, la majorité de ses adresses mail en ont été affectées. Le Président remercie vivement la secrétaire, du Conseil pour son travail de relai à ce niveau. On a vraiment fait au mieux dans cette situation compliquée.

Le Président a reçu les démissions de Mesdames Monique Tombez et Sevdije Avdyli. Il remercie le groupe PLR de trouver un-e remplaçant-e pour la prochaine législature.

#### b) de la Municipalité

**Communication No 49/21:** *Réponse à la motion Michel LOHNER et Collin FAQI « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site Internet de la commune »*

Le Municipal Jean-Philippe Steck donne lecture de la motion citée ci-dessus qui a été déposée par les motionnaires à la séance du Conseil communal du 4 mai dernier.

Le 17 mai, Messieurs Jean-Philippe Steck, Municipal et le secrétaire municipal, ont rencontré les motionnaires pour aborder la problématique et partager le constat émis. A la suite de cette séance, une offre a été demandée au prestataire informatique afin d'adapter la page actuelle du Conseil communal sur le site Internet. Le montant de l'offre pour intégrer les demandes formulées dans la motion s'élève à CHF 4'800.- TTC. A noter qu'un

## Conseil communal de Moudon

---

abonnement de CHF 215.40 TTC est à payer chaque année. La première année de la redevance annuelle est comprise dans l'offre susmentionnée.

S'agissant du contenu et tenant compte des propositions émises par les motionnaires, il est convenu de créer une nouvelle page sur le site Internet de [www.moudon.ch](http://www.moudon.ch) avec tous les documents utiles et liés à l'activité du Conseil communal, à savoir :

- La liste des membres du Conseil communal
- La liste des membres du Bureau
- Les ordres du jour des séances, ainsi que les procès-verbaux
- Les préavis municipaux, les rapports de commission (COGEFIN et ad hoc), ainsi que les extraits de décision du Conseil communal
- Les communications de la Municipalité
- Les initiatives déposées par les membres du Conseil (postulat, motion, interpellation), ainsi que les réponses de la Municipalité

A l'approche d'une nouvelle législature, la Municipalité est d'avis que la mise à disposition des documents sur le site, y compris ceux de la législature 2016-2021, devrait intervenir avant la première séance du Conseil communal de cet automne, soit au plus tard le 30 septembre 2021. Compte tenu de ce nouvel espace numérique qui regroupe tous les documents utiles pour les membres du Conseil communal, qui sera entièrement géré et mis à jour par le personnel du greffe municipal, il est prévu de désactiver dans un futur proche l'Extranet existant.

Il convient de préciser que le montant de l'offre, précédemment mentionné, n'est pas prévu au budget 2021. Dans le cas où la présente réponse à la motion est acceptée par le Conseil communal, le compte n° 199.3199.99 fera l'objet d'un dépassement financier de CHF 4'800.- TTC, sous réserve d'autres frais et imprévus qui pourraient se présenter.

En conclusion, la Municipalité propose aux membres du Conseil communal d'accepter la motion présentée par Michel LOHNER et Colin FAQI.

Le Conseil communal de Moudon, vu la réponse de la Municipalité, décide :

- De prendre acte de la réponse de la Municipalité et d'accepter la motion « pour une mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site Internet de la commune »

Le Président ouvre la discussion sur la réponse à la motion Michel LOHNER et Colin FAQI.

La parole n'est pas la discussion est close.

**Par 42 voix et 2 abstentions, la réponse à la motion Michel LOHNER et Colin FAQI, le Conseil communal de Moudon prend acte de la réponse de la Municipalité.**

## Conseil communal de Moudon

---

**Communication No 50/21:** Réponse au postulat Gzim RAMA pour pour « un voir deux passages piétons au chemin du Devin pour la sécurité de tous ».

La Syndique Carole Pico donne lecture de la réponse au postulat du conseiller Gzim RAMA.

La demande formulée a fait l'objet d'une consultation auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), laquelle est compétente pour accepter la création de ce type d'ouvrage. L'aménagement des passages pour piétons est régi par des normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) avec des critères d'évaluation à remplir.

La proposition présentée, à savoir la création d'un passage pour piétons à l'entrée du chemin du Devin à la croisée avec l'avenue de Billens, et un second à proximité du magasin Lidl, a fait l'objet d'un examen approfondi par le service de sécurité publique.

### Passage pour piétons à la croisée de l'avenue de Billens

S'agissant de la fréquentation, pour que le conducteur augmente son attention à l'approche d'un passage pour piétons, il doit y avoir une probabilité réelle de rencontrer des piétons. En particulier, les conducteurs familiers des lieux ne doivent pas avoir l'impression que lesdits passages ne sont jamais utilisés. Ces passages constituent un avertissement pour le conducteur. Si la situation signalée ne se présente que rarement, cet avertissement perd alors toute sa crédibilité. Sur la base de ce qui précède, un comptage a été réalisé le mardi 8 juin 2021 par le service de sécurité publique. Un tableau récapitulatif a été effectué. Il apparaît qu'un passage pour piétons à l'entrée du chemin du Devin à la croisée de l'avenue de Billens ne remplit pas les critères d'aménagement, la Municipalité ne dispose pas de marge de manœuvre pour répondre favorablement au postulat sur ce point.

### Passage pour piétons à hauteur de l'enseigne LIDL

La Municipalité a procédé, en date du mercredi 9 juin 2021, à un comptage des piétons, ainsi que des véhicules à hauteur de l'enseigne LIDL. Un tableau résume la situation.

Sur la base des chiffres, l'aménagement d'un passage pour piétons à hauteur de l'enseigne LIDL est justifié car il répond aux critères VAS, notamment par rapport au seuil minimum de 100 personnes sur les 5h les plus fréquentées de la journée.

Cela étant, le passage pour piétons est prévu dans le cadre du projet routier de la jonction sud avec la RC 601 dont les travaux devraient débuter en 2024.

Aujourd'hui, la Municipalité doit étudier la faisabilité de réaliser déjà le passage pour piétons à cet endroit sans attendre le début des travaux. Elle va donc prendre contact avec la Direction générale de la mobilité et des routes pour discuter de cette possibilité. Le Conseil sera renseigné à ce sujet.

La Municipalité est d'avis que les orientations prises dans la présente réponse sont cohérentes et adaptées à la situation existante.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le Conseil communal de Moudon décide :

## Conseil communal de Moudon

---

- De prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Gzim RAMA pour « un voir deux passages piétons au chemin du Devin pour la sécurité de tous »

Le Président ouvre la discussion sur cette réponse au postulat de Monsieur Gzim RAMA.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

**Par 41 voix et 3 abstentions, le Conseil communal de Moudon prend acte de la réponse au postulat du conseiller Gzim RAMA.**

Messieurs Michel Lohner et Gzim Rama remercient la Municipalité pour les réponses apportées.

### Communication No 51/21 : Bilan de législature 2016-2021

La Municipalité a présenté à la séance du Conseil communal du 14 mars 2017 son programme pour la législature 2016-2021.

A l'approche de la fin de la législature, la Municipalité a fait un point de situation sur ces cinq années et nous présente un bilan de législature.

### Communication No 52/21 : Demande d'un crédit de CHF 48'000.- pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football situé au Clos de Mézières

Le Municipal Olivier Duvoisin donne lecture de la communication. Il informe que la situation financière finale se présente avec un solde disponible du préavis de CHF 4'757.- et considère ce préavis bouclé.

## 3. Rapports des commissions

### a) Préavis No 66/21 : Rapport de gestion et comptes 2020

La parole est passée à Monsieur Simon Benjamin, président de la COGEFIN pour la lecture de l'introduction du rapport.

Depuis le début de l'année, la COGEFIN a siégé 15 fois en séance plénière pour statuer sur des préavis et pour l'examen du rapport de gestion et des comptes, entendre la Municipalité et écrire son rapport. Elle a en plus siégé à plusieurs reprises en sous-groupes pour les sous-commissions qui ont étudié de manière plus approfondie les thèmes de communication avec la population et l'avenir de l'Auberge communale de la Douane. Puis, chaque dicastère des comptes est passé en revue, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre. Les remarques sont également lues ainsi que les réponses qui y sont apportées.

Si la discussion est utilisée, nous voterons sur le maintien ou non de l'observation. Sans discussion, la réponse municipale sera considérée comme admise.

### Comptes 2020

## Conseil communal de Moudon

---

### 1. Administration générale

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### 2. Finances

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### 3. Domaines et bâtiments

Sur une question de Monsieur René Meillard, le Municipal Jean-Philippe Steck lui répond que c'est sous le compte 354 - bâtiments divers qu'il faut regarder et qui concernent non seulement le bâtiment du Rochefort mais également les anciennes prisons, le bâtiment de la Grenette et le refuge et autres qui n'ont pas de créances spécifiques.

Monsieur Etienne Habegger remarque un grande différence de montant au compte 362.3141.00 - Entretien bâtiments et préau. La Cogefin a relevé que de nombreux manquements dans l'entretien de certains bâtiments ont en partie dû être comblés. Monsieur Habegger aimerait savoir ce qui a été fait.

Le Municipal Felix Stürner répond que de nombreux défauts ont dû être comblés sur ces anciens bâtiments. Le montant de CHF 15'000.- inscrit au budget a été sous-estimé car l'Ochette, plus particulièrement, nécessite beaucoup plus d'entretiens que prévu.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### 4. Travaux

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### 5. Instruction publique et cultes

Madame Sandrine Bosse-Buchanan informe qu'à la dernière assemblée de l'AIMSLE, il a été noté qu'une facture concernant les loyers concernant les bâtiments n'aurait pas été envoyée à temps. Qu'en est-il exactement ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il ne s'agit pas d'une facture. C'est que Lucens avait comptabilisé un supplément pour le Covid et Moudon pensait que ça ne devait pas être facturé. Ce document a été remis à l'AIMSLE mais le CoDir n'avait pas été consulté.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close

### 6. Police

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

### 7. Service social

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur André Zimmermann, concernant le compte 720.3520.00 - Décompte charges transitoires facture sociale, relève qu'une explication a été faite à la COGEFIN mais il aimerait avoir un peu plus de précision.

Concernant le compte 710.3654.10 - FEDEVACO, Monsieur Zimmermann est un peu surpris que le montant de CHF 1'000.- ne figure pas dans les comptes. En effet, quand on a une période de Covid, qu'il y ait une retenue de CHF 1'000.- sur des projets coopération le désole. Certains pays auraient plus besoin de ce montant que la commune de Moudon.

Le Municipal Lucas Contomanolis répond que Monsieur Zimmermann a tout à fait raison et il va voir pourquoi ces CHF 1'000.- n'ont pas été versés. Il va regarder avec la Bourse et il informera le conseiller Zimmermann.

Le Municipal Serge Demierre explique le montant de CHF 311'327.- concernant le décompte charges transitoires facture sociale est un rattrapage par le Canton qui a eu du retard pour finaliser la péréquation 2019, ce qui prend toujours du temps.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

### **8. Services industriels**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur les points suivants :

- Les comptes de fonctionnement par classification administrative, la parole n'est pas demandée et la discussion est close,
- Les comptes de fonctionnement par nature, la parole n'est pas demandée et la discussion est close,
- Le bilan des investissements, la parole n'est pas demandée et la discussion est close,
- Le tableau des investissements, la parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- Les indicateurs, la parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- Les annexes aux comptes, la parole n'est pas demandée et la discussion est close.
- La collaboration intercommunale, la parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président propose de passer à la lecture des remarques générales et conclusions par le rapporteur, Monsieur Simon Benjamin.

## Conseil communal de Moudon

---

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion sur les comptes.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la COGEFIN propose d'approuver la conclusion suivante :

- ***adopte les comptes communaux 2020 avec un excédent de recettes de CHF 336'137.84***

Le Président ouvre la discussion sur la conclusion de la COGEFIN concernant les comptes.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La conclusion sur les comptes communaux 2020 est acceptée par 42 voix et 2 abstentions

Le Président passe à la partie gestion de la commune.

### Gestion 2020

Monsieur Simon Benjamin, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture de l'introduction du rapport de la COGEFIN sur la gestion 2020.

Remarques :

La COGEFIN a constaté l'effort fait sur la mise en page du rapport mais il y a toutefois quelques éléments à relever :

- les pictogrammes utilisés sont parlants mais ils ne sont pas forcément bien choisis partout et parfois ils n'illustrent pas de manière adéquate le texte qu'ils accompagnent,
- Certains textes ou certaines mises en page manque de cohérence.

Monsieur Simon Benjamin donne lecture également des rapports des sous-commissions.

### Communication avec la population

En conclusion, il est important et nécessaire de mettre en place une communication sous forme papier et numérique afin d'informer au mieux et rapidement la population grandissante de Moudon.

La COGEFIN a constaté que l'Administration communale a les moyens de mettre en œuvre une meilleure communication dans les plus brefs délais.

En plus, elle incite vivement le personnel communal dans son ensemble à faire part des besoins nécessaires à la mise en route d'une communication optimale et transparente envers les moudonnoises et les moudonnois.

### Auberge de la Douane

## Conseil communal de Moudon

---

Malheureusement, au moment de rendre son rapport, la COGEFIN n'avait pas reçu les réponses à ses interpellations concernant le « stand by » de cet objet. Donc, il n'y a pas de rapport à soumettre pour le moment au Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion sur la partie gestion des comptes 2020.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la conclusion de la partie gestion du rapport de la COGEFIN.

*– approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et lui en donne décharge.*

La gestion de la Municipalité pour l'année 2020 est acceptée par 42 voix et 2 abstentions

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis 66/21.

- adopte les comptes communaux 2020 avec un excédent de recettes de CHF 336'137.84*
- approuve la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et lui en donne décharge.*

Le préavis No 66/21, Comptes et gestion 2020 est accepté par 42 voix et 2 abstentions

La Syndique Carole Pico, au nom de la Municipalité, remercie la COGEFIN pour son excellent travail.

***b) Préavis No 68/21 : Demande d'un crédit de CHF 1'837'350.- pour l'achat de la parcelle 257 (Grand Air) située à la rue du Château***

Monsieur Loïc Bonny, membre de la commission ad hoc donne lecture d'un rapport de minorité érigé par lui-même et la conseillère Carine Steiner. Ce rapport de minorité invite les membres du Conseil à voter contre le préavis No 68/21 et de le renvoyer à la Municipalité.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust, nommé rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier demande à l'assemblée d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Simon Benjamin, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose, à l'unanimité de ses membres, de reporter la décision d'achat de la parcelle 257, également de refuser les conclusions municipales et renvoyer le préavis à la Municipalité pour qu'elle puisse rendre un préavis plus complet tenant compte des éléments relevés sous forme de doutes dans le contenu de ce rapport.

## Conseil communal de Moudon

---

Vu la complexité de ce préavis, le Président passe au vote de l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée par 37 voix, 4 avis contraires et 3 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Willy Blaser remercie les différentes commissions pour leur excellent rapport. Ce préavis a engendré beaucoup de discussions au sein des commissions et des différents groupes politiques. Maintenant, le Conseil se trouve avec 3 rapports avec des conclusions différentes et des amendements.

Entre les réunions de groupes et ce Conseil, les commissions se sont à nouveau rendues sur place avec des responsables cantonaux dont M. Pont, directeur du DGIP et DFIRE. Il ressort principalement que la décision du Conseil peut être reportée à la rentrée avec les nouveau Conseil communal ce qui semble beaucoup plus logique vu l'enjeu financier, foncier, culturel et émotionnel de ce préavis.

Monsieur Blaser demande donc le renvoi de ce préavis à la prochaine séance du Conseil. Il demande à la Municipalité de prévoir une visite des lieux avec le nouveau Conseil, d'avoir un meilleur dialogue avec les différentes parties et peut-être d'éclaircir tous les points litigieux qui ont été mis en avant dans les différents rapports.

Monsieur Blaser rejoint en fait la décision de la COGEFIN de renvoyer le préavis à la Municipalité, et doit être soutenu par 1/5 des membres présents.

Monsieur Gzim Rama demande à Monsieur Blaser de répéter afin que tout le monde comprenne bien ce qui va être voté et sur quel rapport.

Monsieur Willy Blaser réitère qu'il se réfère à l'article 75 du Règlement communal qui cite :  
*Art. 75.-- Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.*

Monsieur Blaser répète que si le 1/5 des membres accepte le renvoi de ce préavis, on renvoie ce préavis à la Municipalité mais on ne le refuse pas et la discussion suivra au prochain Conseil.

Madame Sandrine Bosse Buchanan relève qu'à la rentrée on risque de se retrouver avec exactement le même préavis.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust pense que le débat est bénéfique pour pouvoir avancer et qu'il ne faut pas renvoyer ce préavis au risque de se retrouver avec le même problème à la rentrée.

Monsieur Michaël Voruz estime que si le renvoi est demandé, il faut voter directement et pas trop débattre maintenant, ce qui permettra au nouveau Conseil de s'exprimer et prendre ses responsabilités.

Monsieur René Meillard rentre dans un débat et, il est vite arrêté par le Président. En effet, la discussion est portée sur la demande de Monsieur Willy Blaser afin que le préavis soit renvoyé à la Municipalité.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève que la situation est la même que pour la vente du domaine de Chalabruz. Il avait demandé le renvoi du préavis à la Municipalité et rien n'avait changé à la séance suivante. Monsieur Perret-Gentil estime qu'il faut absolument débattre de ce préavis ce soir et que chacun vote en sa conscience de citoyen et pour ceci il faut voter contre la proposition de Monsieur Blaser.

Monsieur Willy Blaser rappelle l'article 75 pour le renvoi de ce préavis et que se soit le nouveau Conseil communal qui décide. Il espère encore que le Règlement du Conseil communal soit appliqué.

Le Président clos les discussions et passe au vote concernant la demande du renvoi de ce préavis par Monsieur Willy Blaser.

**Par 23 voix, 20 avis contraires et 1 abstention, le préavis No 68/21 est renvoyé à la Municipalité, sur la base de l'article 75 du Règlement communal**

***c) Préavis No 69/21: Demande d'un crédit complémentaire de CHF 541'000.- pour la réfection des aménagements routiers, la création d'une place de rebroussement des bus et le remplacement de canalisations et conduites à l'Avenue de Lucens, aux écoles et à la Rue Grenade***

Monsieur Jean-Luc Cressier, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvia Widmer, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter également les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann demande si on attend encore deux ans pour commencer les travaux ou si ces derniers peuvent commencer assez rapidement.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que tout est prêt pour commencer les travaux. si le préavis est accepté ce soir. Il n'y a plus de démarches administratives mais il faut voir encore avec les disponibilités des entreprises.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

***1. autorise la Municipalité à poursuivre des travaux pour la réalisation de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville,***

## Conseil communal de Moudon

---

- 2. accorde à la Municipalité un crédit complémentaire maximum d'investissement de CHF 541'000.- TTC, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
- 3. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 69/21 est accepté par 41 voix et 3 abstentions**

**d) Préavis No 70/21: Demande d'un crédit complémentaire de CHF 450'000.- (préavis 53/20) pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi**

Madame Françoise Matthey, nommée rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Colin Faqi, rapporteur de la COGEFIN, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter également les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Willy Blaser demande si le remplacement complet du pont n'aurait pas été le plus judicieux ? A-t-on fait une fois la demande dans cette étude ?

Monsieur Blaser relève que ce préavis dépasse de 50% du préavis initial. Le cas s'est présenté aussi avec le préavis concernant le chemin piétonnier au Champ-du-Gour avec un dépassement de 70% par rapport au préavis initial. Monsieur Blaser pense qu'il y a un sérieux problème au niveau de l'étude. Il faut absolument revoir le fonctionnement et surtout avec quels bureaux d'ingénieurs avec lesquels la commune travaille car on ne peut plus se permettre ce genre de mésaventures avec de tels dépassements. Il faut vraiment revoir la procédure et est-ce que l'on peut faire une procédure contre ces bureaux et être indemnisé un tant soit peu vu que ces préavis sont exorbitants ? En tant que membres du Conseil, nous n'avons pas le choix de voter « oui » mais il faudra vraiment faire attention à l'avenir.

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève entre autres qu'aucune étude récente n'a été effectuée et il y a plus de quinze ans qui se sont écoulés depuis et la rédaction du rapport dont il est question. Aucune visite n'a été effectuée pour un examen du pont. Est-ce que l'Autorité municipale peut nous indiquer à qui incombe la responsabilité prépondérante et qui partage cette responsabilité ? Quelles mesures ont été prises, les assurances couvrant la

## Conseil communal de Moudon

---

responsabilité civile de l'ingénieur on-t-elles été contactées pour permettre de se déterminer ? Qu'elle est la position de l'assureur ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que la variante du remplacement du pont avait été exclue en 2006, raison pour laquelle la Municipalité s'est tournée vers la rénovation telle que présentée aujourd'hui dans le préavis. Concernant le dépassement, la discussion a eu lieu dans le cadre de la Municipalité et de meilleures pratiques seront mises en œuvre. Ceci va déjà se voir dans les prochains projets où la Municipalité va systématiquement appliquer le cheminement préavis d'intention, demande de crédit d'étude, tenir compte des demandes de subventions, crédits de réalisation pour les travaux avec les subventions rentrées et planifications des travaux.

Concernant les responsabilités, la Municipalité va tout faire pour déterminer les responsabilités dans ce dépassement important mais maintenant elle va continuer à travailler en collaboration avec ce bureau d'ingénieurs pour la fin des travaux du pont St-Eloi. Malgré tout, dans ce genre de projet, il y a peu d'espoir de trouver les responsabilités sur ce dépassement. Il y a des responsabilités éventuellement sur des coûts qui sont induits par la faute.

Monsieur Cédric Böhlen soutient le processus de la planification au sein de la Municipalité afin de maîtriser les projets futurs et ne pas se retrouver dans cette situation à l'avenir.

Monsieur Willy Blaser regrette qu'on se soit basé sur un rapport de 2006. Quinze ans se sont écoulés et il aurait été intéressant de savoir si le remplacement du pont n'aurait pas été envisageable avec un nouveau rapport.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement complémentaire de CHF 450'000.- TTC au maximum, pour finaliser les travaux de réfection et d'assainissement du pont St-Eloi***
- 2. prend acte que la dépense finale sera comptabilisée à l'actif du bilan,***
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 (trente) ans au maximum,***
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme accordée, soit CHF 450'000.- TTC aux meilleures conditions du moment.***

**Le préavis No 70/21 est adopté par 38 voix, 1 avis contraire et 5 abstentions**

## Conseil communal de Moudon

---

### **e) Préavis No 71/21: Préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance sur la Commune de Moudon**

Monsieur Willy Blaser, nommé rapporteur de la commission chargée de l'étude, donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à faire établir un rapport d'avant-projet sur la création d'un chauffage à distance et son réseau pour la Commune de Moudon,**
- 2. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement maximum de CHF 15'000.-**
- 3. prend acte que la dépense sera reporté dans le préavis à venir portant sur le même objet ou amorti selon les possibilités du ménage communal mais en 10 ans maximum,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**Le préavis No 71/21 est accepté par 40 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions**

### **4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal**

Le Président nous donne lecture de son rapport sur les archives.

*« Aujourd'hui c'est l'Association des petites familles qui est à l'honneur pour une petite immersion dans le passé. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir qu'un Nid, soit un espace d'accueil qu'on appelle plus communément Foyer aujourd'hui a vu le jour à Moudon en 1952. Ce Nid accueillait des enfants qui ne présentaient pas de graves troubles du comportement, mais qui étaient isolés de par leur situation familiale (souvent des problèmes d'alcoolisme parental). Le but était, selon l'auteur du rapport, de sécuriser et de remettre les enfants du bon côté.*

*Un jour, Monsieur Aloïs Cherpillod, avocat de son temps, ancien Syndic de Moudon, tomba un peu par hasard sur un rapport d'activité de ce Nid. Il fut touché par le sort de ces gamins et par le travail effectué par les éducateurs de l'époque, dont l'auteur de cette archive datant de 1961 n'est autre que Monsieur Henri Ehinger, éducateur qui vivait à Moudon, malheureusement décédé.*

## Conseil communal de Moudon

---

*Monsieur Cherpillod qui ne montra que très peu publiquement son attachement à cette Association vaudoise des petites familles, léga pourtant tous ses biens pour soutenir ce Nid et léga également quelques bâtiments.*

*Aujourd'hui le Nid a fait des petits puisque la Fondation Cherpillod a bien grandi. Arcades, accueil de jour, Semo et soutien à la recherche d'emploi sont des services qui reflètent l'évolution de cette Fondation dont les bureaux, une Arcade et un accueil de jour sont situés à Moudon. On voit donc l'importance qu'un legs passé d'une grande générosité peut avoir sur le présent.*

*A titre personnel, j'ai pu travailler plusieurs années dans l'un de ces Nid à Romainmôtier. Présentement, l'Association vaudoise des familles se nomme la Fondation Jeunesse et Famille, dont les bureaux sont situés à Ecublens et qui gère encore et toujours plusieurs Nids, donc foyers sur le Canton.*

*Aujourd'hui, comme hier, il reste donc important d'accompagner, de soutenir, de faire évoluer ces enfants, ces adolescents qui, très souvent, n'ont jamais rien demandé à personne pour se trouver dans des situations parfois dramatiques sur le plan humain.*

*Pour conclure, bien que je me sois plongé dans ces archives, je crois ne pas me tromper en affirmant qu'aujourd'hui la jeunesse reste le garant de notre avenir. En tant que représentant politique, je pense que nous avons un devoir de protection vis-à-vis de la jeunesse défavorisée (Monsieur Cherpillod en était un bel exemple), cette jeunesse mise en marge, mais qui, bien souvent, ne demande qu'à être entendue et comprise afin de vivre parmi nous ».*

### **5. Propositions individuelles**

Le Président du Conseil Christophe Gertsch s'adresse aux membres du Conseil et fait un petit sondage pour savoir ce qu'ils pensent du vote électronique.

Monsieur Zähringer apporte quelques éléments concernant l'acquisition de ce matériel de vote et son fonctionnement

38 personnes sont d'accord pour donner suite quant à l'acquisition de ce matériel de vote. Le Président demandera donc une offre à la société MeerKathe AG basée à Rolle.

### **Motion Simon Benjamin au nom des Vert-e-s et PS**

#### **Pour l'élaboration d'une stratégie communale de gestion des bâtiments communaux**

*Le préavis 68/21 concernant l'achat de la parcelle 257 avec le bâtiment du Grand Air à légitimement soulevé de nombreuses questions. Certaines étaient en lien avec l'objet à proprement dit et d'autres étaient en lien avec la gestion globale des bâtiments dont la commune est propriétaire. Non seulement les bâtiments représentent une charge financière importante, mais surtout ces bâtiments publics doivent avoir un dessein explicite avec en ligne de mire une fonction utile à la population moudonnoise. La commune de*

## Conseil communal de Moudon

---

*Moudon n'a en effet pas l'âme et n'a surtout pas les compétences pour s'inventer gérant immobilier.*

*La Municipalité, et nous les conseillères et conseillers communaux, sommes-nous au clair sur notre patrimoine immobilier et leur utilisation actuelle et future ? Je pense que poser la question c'est un peu y répondre. Nous n'allons pas nous risquer à dresser une liste exhaustive, mais simplement en citer quelques-uns.*

*les anciennes casernes communales, situées en milieu de la ville disposant d'importantes surfaces ;*

- *l'Hôtel de ville ;*
- *le bâtiment de la Châtelaine dont le locataire actuel va bientôt partir ;*
- *l'ex-bâtiment Faucherre situé à proximité de la gare ;*
- *le bâtiment de la Douane, restaurant et salle de spectacle ;*
- *l'ancien Stand, la Ruche, etc.*

*La présente motion demande donc à la Municipalité de présenter une stratégie pour la gestion et l'utilisation des bâtiments communaux. Cette dernière doit comprendre une liste exhaustive des bâtiments communaux contenant au minimum les éléments suivants :*

- *description des bâtiments (surface de terrain, surface exploitable, m<sup>2</sup>, équipement, bilan énergétique, etc.)*
- *évaluation de l'état des bâtiments ainsi que des travaux nécessaires à court, moyen (5ans) et long terme*
- *évaluation de la valeur des bâtiments sur le marché immobilier*
- *pour chaque bâtiment, indication de l'utilisation actuelle (et de sa fréquence) avec l'affectation des surfaces ainsi que leur utilisation future (envisagée, souhaitée)*
- *établissement d'un plan financier pour l'ensemble des biens communaux immobiliers*
- *évaluation de l'éventuelle importance stratégique d'une parcelle ou d'un bâtiment.*

*Il est également demandé à la Municipalité de lister les biens stratégiques qu'elle envisage d'acquérir comme éventuellement l'Arsenal du quartier St-Michel situé dans une zone d'utilité publique.*

Le Président passe au vote pour le renvoi de cette motion à la Municipalité.

**Par 35 voix, 2 avis contraires et 7 abstentions, la motion est renvoyée à la  
Municipalité pour étude**

**Postulat déposé par Sandrine Bosse Buchanan au nom du groupe PS/Vert-e-s**

**Pour une activité muséale crédible à Moudon**

## Conseil communal de Moudon

---

*Nous le savons tous, la Broye est une magnifique région qui mérite d'être découverte à maints égards. D'ailleurs, l'offre culturelle de notre région vaut aussi le détour avec l'Abbatiale de Payerne rénovée et son nouveau concept muséographique ou encore le site et musée romain d'Avenches qui bénéficiera d'une attention particulière et réjouissante selon les derniers échos médiatiques. Et que se passe-t-il dans le haut du district et à Moudon ? Soyons honnête, c'est pauvre...et cela doit changer !*

*Moudon à une chance énorme ! Nous avons la chance de pouvoir compter sur le patrimoine de l'illustre peintre vaudois Eugène Burnand. Ce peintre naturaliste, reconnu internationalement, a laissé un témoignage poignant et émouvant de la vie de l'époque et plus particulièrement de la paysannerie de notre région. L'œuvre du peintre est une ode à nos traditions et nos racines terriennes avec notamment le « Labour dans le Jorat », « Le paysan » ou encore « L'abreuvoir ». Il a aussi incroyablement saisi l'importance de marquer cette période douloureuse de la première guerre mondiale en réalisant les portraits des alliés. Ces œuvres historiques ont besoin non seulement d'un écrin digne de ce nom mais aussi d'un soutien pérenne pour garantir l'exploitation d'un musée.*

*Comme nous l'ont écrit les membres du Conseil de fondation, le musée est à un tournant de son histoire. Voulons-nous sa fermeture ? Il est temps que nous, les autorités moudonnoises, fassions preuve d'ambition pour que Moudon devienne une étape incontournable du parcours culturel de notre région. Oui, nous devons être ambitieux. Il faut une muséographie moderne et dynamique alliant tradition et nouvelle technologie. Il faut des expositions temporaires attrayantes. Il faut positionner le musée dans le paysage muséologique vaudois. Il faut faire de la promotion notamment vers les milieux scolaires. Il faut un musée géré professionnellement pour répondre aux attentes et attirer des visiteurs.*

*Le présent postulat demande donc à la Municipalité de présenter un projet culturel pour le musée Eugène Burnand, réalisé en étroite collaboration avec le Conseil de fondation du musée Eugène Burnand. Ce projet doit notamment comprendre :*

- *une localisation du musée Eugène Burnand répondant aux critères muséaux (surface, hauteur d'exposition, etc.) , aux critères de conservation (lumière, hygrométrie, etc.) et aux critères de sécurité (caméra, protection incendie, etc.).*
- *Un financement réaliste et pérenne permettant de professionnaliser l'exploitation et le développement du musée sur le long terme.*
- *Un concept muséographique et scénographique moderne et attractif.*

Le Président passe au vote de ce postulat.

**Par 20 voix, 15 avis contraires et 9 abstentions, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude**

Monsieur Etienne Habegger tient à saluer l'engagement des deux Municipaux qui quittent la Municipalité. Ce n'est pas toujours facile de défendre la cause communale, d'être au devant et de s'exposer pour défendre des projets. Monsieur Habegger les remercie chaleureusement et ils sont vivement applaudis.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Olivier Duvoisin estime, après toutes ces années passées en politique pour Moudon, qu'il était temps de passer le flambeau. Elu au Conseil communal en 1989 dans les bancs du parti radical, il a eu notamment le plaisir de siéger dans la commission de gestion et des finances, ce qui n'était déjà pas simple. En 1997, il a franchi une nouvelle étape en accédant à la Municipalité lors d'une élection complémentaire. Avec 32 années consécutives de vie publique au compteur, cela représente sur une moyenne de 5 séances par années, quelques 160 séances du Conseil communal avec, il le précise bien, aucun refus et report de préavis, 1125 séances de Municipalité en parfaite collaboration avec trois Syndics, soit Messieurs Masson et Gubler et actuellement Madame Pico, et surtout épuisé trois secrétaires municipaux différents, Messieurs Vauthey, Leyvraz et Imeri.

Il a eu un certain nombre de satisfaction et des projets ont pu être décidés lors de son mandat. Il cite par exemple le local des jeunes, les thés dansants mensuels, les courses cyclistes, la saison culturel, le festival des musiques populaires, repas des aînés, la patinoire mobile et diverses manifestations culturelles et sportives, sans oublier un souvenir lumineux qui restera gravé à jamais, soit l'organisation de la journée des communes vaudoises en 2003, où à cette occasion, la Municipalité avait pu fédérer l'ensemble des communes de notre ancien district de Moudon et en les impliquant dans l'organisation. Etre élu, c'est aussi connaître des déceptions comme l'annonce de la fermeture de l'hôpital de Moudon, la non-construction du vélodrome du siège du centre cycliste international ou encore la fermeture de l'école de fromagerie.

Etre élu, c'est avoir le sens de l'intérêt général et du travail collectif et collégial et en ce moment, il a une pensée émue envers ces 23 collègues Municipaux, certains malheureusement aujourd'hui décédés, eux qui ont collaboré pendant ces 25 années passées à la Municipalité. Etre élu, c'est aussi être à l'écoute des citoyens ce qui demande beaucoup de disponibilité et de générosité dans le temps consacré. La population moudonnoise lui a permis de vivre une expérience humaine extraordinaire au cours de son mandat et qui a marqué sa vie.

Le Municipal Duvoisin s'est impliqué avec toute la passion et il a aimé sa fonction. Il part avec un sentiment du devoir accompli et la tête surtout remplie de souvenirs. Ca été un grand honneur d'être Municipal à Moudon et c'est avec une grande émotion qu'il termine son mandat en juin prochain. Certes, il sera peut-être plus facile de tourner la page pendant cette période de pandémie dans sa fonction publique vu que tout a été à l'arrêt ces 15 derniers mois, surtout dans son dicastère. Il ne voudrait pas oublier tous les bénévoles dans les différentes associations, les amis, la famille et plus particulièrement son épouse et ses filles pou leur soutien tous les jours sans failles.

Pour conclure, il adresse ses remerciements sincères à l'ensemble des services communaux pour le travail effectué, adresse à ses collègues Municipaux actuels ses meilleurs vœux pour la suite, une bonne retraite à son collègue sortant et la bienvenue aux nouveaux Municipaux. Il adresse un grand merci aux membres du Conseil réélus ou sortants pour leur engagement.

Le Municipal Olivier Duvoisin et chaleureusement applaudi.

## Conseil communal de Moudon

---

Le Municipal Lucas Contomanolis relate le parcours de son engagement politique à Moudon. Il y a quelques décennies qu'il a pris la décision de s'engager activement en politique dans la trajectoire socialiste. La politique fait partie de son identité et il s'est très vite impliqué dans la politique locale. Il faut rester authentique, suivre ses convictions et en accepter les conséquences et c'est souvent ce qui manque en politique. Dans son parcours, il a appris le partage des idées et l'importance de l'ouverture d'esprit.

Le Municipal Lucas Contomanolis arrête la politique et c'est son choix. Les nouvelles générations qui s'engageront dans ce domaine essayeront d'appliquer des nouvelles approches et il est convaincu qu'elles trouveront du plaisir à nous mener à bon port. Le Municipal Contomanolis remercie ses collègues ainsi que les membres du Conseil pour l'avoir « supporté ». Il part en paraphrasant François Mitterrand « la vie commence à 77 ans ». Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

La Syndique Carole Pico, au nom de la Municipalité, souhaite dire quelques mots ce soir sur deux personnalités intimement impliquées dans la vie de la cité des Brandons où il fait bon vivre, dont voici un petit aperçu.

A Olivier Duvoisin... Il en a été de tous les événements touchant autant à la jeunesse et aux sports que la culture, il serait quasi impossible de dresser un inventaire même non-exhaustif de ses initiatives dans tous les domaines de la vie communale. Il a toujours une poignée de mains facile et franche, le sourire en guise d'introduction et c'est souvent autour d'un apéro plutôt qu'avoir recours à un médiateur que les choses peuvent se régler. Pendant cette pandémie du Covid et comme ces collègues, il a été condamné ces derniers temps à intervenir plus pour signifier les interdits et les annulations que pour inviter à une convivialité qu'il a toujours privilégiée.

Ce qu'on retiendra d'Olivier Duvoisin, c'est cette volonté de faire avancer la ville dans son identité réelle de centre culturel et d'ouverture. Il a su surmonter les obstacles, parfois les oppositions pour faire évoluer les choses positivement tant auprès des jeunes que des plus âgés avec toujours le pragmatisme nécessaire.

A Lucas Contomaolis... lorsqu'on fait sa connaissance, c'est d'abord son prénom que l'on retient. Lucas Contomanolis s'est souvent inscrit hors des normes purement partisans et routinières de la politique vaudoise. Minoritaire dans le placement des forces politiques, il ne refuse jamais l'engagement et a toujours cherché à demeurer lui-même. Surprenant parfois, mais toujours en concordance avec lui-même, il a toujours privilégié le contact direct. Présent, sensible à la question sociale et à la multi culturalité où il aime agir en partenaire en face à face, Lucas Contomanolis ne cherche pas la publicité à tout va mais à quelque part, il a le souci d'être présent là où l'évènement se passe, simplement pour rencontrer les gens jeunes et moins jeunes. Sa grande qualité fut sans doute d'agir souvent en solitaire, sans contrainte dans sa véritable recherche socialisme appliquée sur le terrain et sans prosélytisme inutile. Sa formation de juriste lui aura souvent permis de servir dans le sens noble du terme d'avocat des pauvres, sincère et disponible. Un héritage dont il peut être fier et pour lequel toute la communauté moudonnoise lui doit reconnaissance.

La Syndique Carole Pico est vivement applaudie pour l'hommage rendu aux deux Municipaux sortants.

## Conseil communal de Moudon

---

Monsieur Michel Bula, fraîchement élu Président du Conseil 2021-2022, remercie également les deux Municipaux sortants. Il invite les membres de la Municipalité et les membres du Conseil à participer à la passation des pouvoirs qui aura lieu vendredi 25 juin. Il remercie également Monsieur Christophe Gertsch pour son année de présidence et se réjouit de monter sur le perchoir présidentiel.

Monsieur Christophe Gertsch remercie le Conseil et la Municipalité pour cette année un peu étrange en raison du COVID.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan tient, au nom du groupe PS/V à remercier Monsieur Christophe Gertsch pour son année de présidence pas toujours facile à gérer.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

C'est par des applaudissements que se termine cette dernière séance du Conseil

Il est 23h15, le Président clôt la séance. Il remercie chacune et chacun et souhaite à tous une bonne rentrée.

**Conseil communal de Moudon**

**Le Président**  **La Secrétaire :**

   
**Christophe Gertsch** **Nicole Wyler**